



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/66/16
14 mars 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-sixième Réunion
Montréal, 16 – 20 avril 2012

RETARDS DANS LA PRÉSENTATION DES TRANCHES ANNUELLES

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

1. Ce rapport découle des nombreuses présentations tardives de tranches annuelles qui ont entraîné des retards dans le virement des fonds et la réalisation des obligations de financer les activités requises par ces tranches annuelles. Il a pour but de permettre au Comité exécutif d'encourager les pays et les agences concernés à redoubler d'efforts pour présenter les tranches annuelles dès que possible et à résoudre les difficultés associées au respect des délais pour les présentations. Dix-sept tranches d'accords pluriannuels (APA) provenant de neuf pays devaient être présentées à la 66^e réunion, incluant des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) dans sept pays, un projet d'APA sur le bromure de méthyle (Mexique) et un projet sur le secteur de la production de CFC (Inde). Sept tranches de PGEH pour le Chili, l'Iran (République islamique d') et le Venezuela (République bolivarienne du) n'ont pas été présentées.

2. Au sujet de la demande pour la seconde tranche du PGEH au Chili (PNUD et PNUE), l'agence principale (PNUD) a indiqué que le Gouvernement avait exigé une analyse économique avant la mise en place de toute législation spécifique (le système de quota dans ce cas). L'étude est en cours et on s'attend à ce qu'une demande pour une tranche soit présentée dans un proche avenir mais pas avant la 68^e réunion.

3. Au sujet de la seconde tranche du PGEH en Iran (République islamique d') (Allemagne, PNUD et ONUDI), les dépenses pour la première tranche étaient faibles en date du 31 janvier 2012 puisque les accords sur les composantes spécifiques du projet entre le Gouvernement et les entreprises des secteurs de la climatisation de l'air et des mousses (pour toutes les agences) étaient en cours d'examen et n'avaient pas été signés. La demande de financement pour la seconde tranche sera présentée à la 67^e réunion, tel que convenu avec le Gouvernement en janvier 2012.

4. Au sujet de la tranche annuelle attendue pour le Venezuela (République bolivarienne du) (ONUDI et PNUE), l'agence principale a indiqué qu'elle sera présentée à la 67^e réunion du Comité exécutif en raison de la nécessité préalable d'impliquer et d'informer pleinement le nouvel administrateur du Bureau de l'ozone.

OBSERVATIONS

5. Dix des 17 demandes attendues pour des tranches annuelles ont été présentées à temps pour la 66^e réunion. Sept des 13 secondes tranches de PGEH n'ont pas été présentées. Toutefois, il convient de noter que les demandes pour les tranches de PGEH de deux pays n'avaient pas été transmises selon le calendrier à la 65^e réunion ; pour l'Arménie et le Nigéria elles ont été présentées à la 66^e réunion. La présentation ponctuelle des demandes pour les tranches de PGEH peut s'avérer un facteur critique pour permettre aux pays de se conformer aux mesures de réglementation à l'avenir mais par contre elle contribue aussi à réduire toutes les difficultés de trésorerie immédiates.

RECOMMANDATIONS

6. Le Comité exécutif pourrait envisager prendre note :
- a) des informations sur les retards dans la présentation des tranches annuelles pour les accords pluriannuels, présentées par le Secrétariat, l'Allemagne, le PNUD, le PNUE et l'ONUDI, telles que contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/66/16 ;
 - b) que sur les 17 tranches annuelles d'accords pluriannuels attendues, dix ont été présentées à temps pour la 66^e réunion.
